# 0

# Des solutions adaptées et sécurisées en matière de droit social



et au droit de la fonction publique. Sa clientèle est composée essentiellement de dirigeants, de syndicats patronaux et de branches professionnelles de toutes tailles (de la TPE au groupe international) et de tous secteurs. FIDERE les accompagne dans l'ensemble de leurs problématiques sociales, au niveau du conseil ou du contentieux. Le cabinet est partenaire de la Confédération du Commerce de gros interentreprises (plus d'un million de salariés) et des revues la Gazette du Palais et les Cahiers du DRH. Entretien avec Geoffroy de Raincourt, avocat associé.

### Qu'est-ce qui fait votre spécificité dans le domaine du droit social?

Ce qui fait la spécificité de notre cabinet est sans doute notre vision RH et opérationnelle. En plus des thèmes classiques (gestion quotidienne de la relation de travail, durée du travail, dialogue social, réorganisations,...), nous nous intéressons à des sujets parfois délaissés qui deviennent de plus en plus prégnants comme la qualité de vie au travail, la formation professionnelle ou encore la prévention des risques professionnels. Pour cela nous avons recruté des experts issus du monde de l'entreprise, ce qui nous apporte une plus-value qui va bien au-delà de la simple technique juridique. Cela nous permet de répondre au mieux aux attentes des entreprises mais également d'être force de proposition.

## Quelles sont les actualités de votre cabinet ? Parleznous des Matinales.

Tout d'abord nous avons accueilli une nouvelle associée au 1<sup>et</sup> janvier, Marie-Claire Pottecher. Cela porte à six le nombre des associés (parité hommes/femmes). Ensuite, notre conseil scientifique s'est étoffé avec l'arrivée du Professeur Alexis Bugada. Actuellement, nous supervisons les 4 numéros de la

Gazette du Palais consacrés au droit social et à la protection sociale, ainsi qu'une chronique dans les Cahiers du DRH, ce qui nous positionne favorablement en termes de confiance vis-àvis de nos partenaires, des juges et de nos confrères. Enfin, nous organisons cinq matinées d'actualité sociale consacrées à la mise en œuvre pratique des réformes récentes et des questions de fond. Ces matinées sont animées par un associé du cabinet, un conseiller honoraire à la Chambre sociale de la Cour de cassation et un professeur d'université.

#### Les besoins de vos clients ont-ils évolué ces dernières années ?

Depuis de nombreuses années, on note une constante majeure chez nos clients: ils souhaitent plus de clarté, de prévisibilité et surtout d'intelligibilité des règles. Alors que l'on ne parle que de simplification, les textes « s'empilent » bien au contraire. Devant ce mille-feuille juridique, les entreprises frôlent l'indigestion. Notre devoir de conseil est alors de les aider à trouver des solutions adaptées et sécurisées. C'est notre marque de fabrique. De surcroît, les entreprises recherchent plus de souplesse afin que le droit social soit un levier de compétitivité.

Nous enregistrons une forte demande sur les questions liées à l'organisation du travail et la gestion du temps de travail, et plus généralement à la réduction des coûts. Nous sommes également sollicités sur les questions liées à la qualité de vie au travail (télétravail, égalité professionnelle, risques psychosociaux, etc.). C'est un facteur essentiel de l'attractivité de l'entreprise et de fidélisation de ses collaborateurs. Enfin les nouveaux contentieux collectifs à fort enjeux financiers nous mobilisent beaucoup : la discrimination dont le contentieux devrait rebondir avec la nouvelle procédure d'action de groupe, les forfaits jours ou encore le préjudice d'anxiété lié à l'exposition à l'amiante. Ils constituent, entre autres, les contentieux d'aujourd'hui et de demain.

Propos recueillis par Elodie Durand



GEOFFROY DE RAINCOURT, AVOCAT ASSOCIÉ AU CABINET FIDERE

#### **Bio express**

Diplômé du DPRT - Paris II Panthéon-Assas, Geoffroy de Raincourt est spécialiste en droit du travail, en droit de la sécurité sociale et de la protection sociale. Il a débuté sa carrière en 2003 et a exercé son activité 12 ans chez Capstan avocats comme collaborateur puis associé. Il est le gérant fondateur de FIDERE Avocats. Il intervient principalement sur les questions de restructuration, de GPEC et d'égalité professionnelle. Il gère également d'importants contentieux collectifs et « class-actions ». Auteur de nombreux articles, il enseigne à l'Université Paris II ainsi qu'à l'Ecole Française du Barreau et anime de nombreuses formations.